

ETHENEA Independent Investors S.A.

16, rue Gabriel Lippmann,
L-5365 Munsbach
R.C.S. Luxembourg B-155 427

Avis aux porteurs de parts

d'Ethna-DYNAMISCH

Classe de parts A (WKN A0YBKY / ISIN LU0455734433)
Classe de parts T (WKN A0YBKZ / ISIN LU0455735596)
Classe de parts SIA-A (WKN A1W66S / ISIN LU0985193357)
Classe de parts SIA-T (WKN A1W66T / ISIN LU0985193431)
Classe de parts R-A (WKN A12EJA / ISIN LU1134152310)
Classe de parts R-T (WKN A12EJB / ISIN LU1134174397)

(conjointement dénommé « le Fonds »)

Les porteurs de parts du Fonds susmentionné sont informés par la présente de l'entrée en vigueur, à compter du **29 décembre 2017**, des changements suivants :

Modification de la politique de placement en vertu de la loi allemande sur la fiscalité de l'investissement

Le fonds investira désormais continuellement au moins 25 % de son actif dans des placements en actions. Le fonds est de ce fait qualifié de **fonds mixte**.

Compte tenu de la limite précitée, l'actif du fonds peut, selon la situation du marché et dans l'intérêt des porteurs de parts, n'être dorénavant encore investi qu'à hauteur de 75 % dans des dépôts à terme, des instruments du marché monétaire et des liquidités, y compris des dépôts à vue.

Ajustement du niveau attendu de l'effet de levier

Actuellement	À l'avenir
<i>Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé selon la méthode de la valeur nominale (somme des valeurs nominales de l'ensemble des produits dérivés considérés), a été estimé à 100 %-200 % du volume du Fonds.</i>	<i>Le niveau attendu de l'effet de levier a été estimé jusqu'à 200 % du volume du fonds.</i>

Traitement des frais de dépôt / de sous-dépositaire

Les frais engendrés pour la sélection, l'exploitation et l'utilisation des éventuels dépositaires / sous-dépositaires peuvent être facturés au Fonds. Une observation à cet égard figure à l'article 11 Frais, point 6 d) du règlement de gestion.

Restriction des classes de parts SIA-T et SIA-A

La Société de gestion a décidé que les parts émises des classes de parts SIA-T et SIA-A étaient réservées exclusivement à certains intermédiaires financiers. Il s'agit ici d'intermédiaires financiers rémunérés

exclusivement par leurs clients, ayant un accord distinct de consultation payante avec leurs clients ou fournissant des conseils en placement indépendants ou une gestion de portefeuille discrétionnaire. Il est à la discrétion de la Société de gestion d'accepter des souscriptions uniquement lorsque l'investisseur a démontré sa capacité d'investisseur approprié. Les investisseurs qui détenaient déjà des parts dans les catégories SIA-T ou SIA-A avant le 29 décembre 2017 ne sont pas concernés par la limitation précitée.

Soutien à la gestion du Fonds

À partir du 29.12.2017, ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG n'apportera plus son soutien dans le domaine de la gestion d'actions. Toutes les tâches seront exclusivement assumées par la Société de gestion.

Les investisseurs qui n'approuvent pas la modification susmentionnée peuvent demander le rachat sans frais de l'ensemble ou d'une partie de leurs parts à la valeur nette d'inventaire correspondante jusqu'au 28 décembre 2017 (17h00).

Le prospectus mis à jour ainsi que le règlement de gestion et les « informations clés pour l'investisseur » sont disponibles gratuitement à compter du 29 décembre 2017 auprès des agents payeurs, du dépositaire ainsi que de la Société de gestion.

Munsbach, novembre 2017

ETHENEA Independent Investors S.A.